

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014/03

**OBJET : EMPRUNT CONSTRUCTION DE LA DECHETERIE DE L'ARNAHURT -
CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 46

Nombre de Conseillers présents : 35

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 18/02/2014

Date d'affichage de la convocation au siège : 18/02/2014

La séance est ouverte

Le 25 février de l'année deux mille quatorze à 18 h 30
à la Technopole du Site Montesquieu
à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la
Présidence de Christian TAMARELLE.

<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Présent*</i>	<i>Excusé, procuration à</i>
TAMARELLE Christian (Président)	P		GAZEAU Francis (Vice-Président)	P	
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	P		LIEBAUT JANY Céline (Vice-Président)	P	
CONSTANT Daniel (Vice-Président)	P		LEMIRE Jean André (Vice-Président)	P	
DARRIET Bernard (Vice-Président)	P		MAYEUX Yves (Vice-Président)	P	
DUFRANC Michel (Vice-Président)	A		SECCO Danielle (Vice-Président)	P	
FATH Bernard (Vice-Président)	P		SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	P	
Philippe DANNE	P		THERON Pierre Jean (Vice-Président)		Mr LAPORTE
Martine TALABOT	P		Philippe NARDI	P	
Tahar ZERKANE	P		Benoist AULANIER	P	
Michel BAQUER		Mr ZERKHANE	Nadine CHENNA	P	
Lionel PEZAT	P		Dominique GOURGUES	P	
Anne Marie CAUSSE	P		Francis DELORT	P	
Muriel RICHARD	P		Lionel PEYROUT	A	
Philippe BALAYE	P		Pierre VIDAL	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Pascal BARROUILHET		Mme BENCTEUX
Catherine SAUNIER	P		Laure BENCTEUX	P	
Daniel AUZIER	P		Bernard CHEVALIER	P	
Pili DUCOURNEAU		Mr GARROS	Jean-Marc HEINTZ	P	
Christine PERRIN	P		Nicole FERNANDEZ	P	
Françoise BETES	P		Jean Michel GACHET	A	
Bertrand MEALLET		Mr LEMIRE	Marylène MAY	P	
Sylvie DUFRANC		Mr VIGNERON	Jean Louis PAUQUET	P	
Alexandre LAFFARGUE	A		Michèle SOUQUIERE	P	

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur AUZIER est élu secrétaire de séance
 - Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2013 est adopté à l'unanimité
- P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**

N° 2014/03

EMPRUNT CONSTRUCTION DE LA DECHETERIE DE L'ARNAHURT - CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE

Vu, la décision 2013/14 du 13 juillet 2013 concernant la notification du marché relatif à la construction de la déchèterie sis ZA de l'Arnahurt,

Vu, la proposition de financement établie par la Banque Postale le 26 novembre 2013,

Vu, la délibération n°2013/108 du 10 décembre 2013 concernant le prêt de 700.000 € à taux fixe sur 10 ans auprès de la Banque Postale,

Considérant l'avis favorable du bureau

En complément de la délibération du 10 décembre 2013, la banque postale demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur les conditions d'un éventuel remboursement anticipé du prêt de 700.000 € contracté a pour la construction de la déchèterie de l'Arnahurt.

Le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû. Le préavis est de 50 jours calendaires moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Le Conseil de Communauté à l'unanimité :

1. **Décide** d'accepter les conditions de résiliation anticipées du prêt,
2. **Autorise** le Président a signer tous documents permettant de mettre en œuvre la présente délibération.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 25 février 2014
Le Président
Christian TAMARELLE